

REPUBLIQUE FRANCAISE	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers : 15	
En exercice : 13	
Présents : 11	
Votants : 12	
Pouvoirs : 01	
Pour	12
Contre	/
Abstention	/
Date de convocation : 05/03/2025	
Date d'affichage : 17/03/2025	

MAIRIE DE PEISEY NANCROIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq,
Le dix mars,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M. Guillaume VILLIBORD, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Céline COMBAZ, Céline CROSSMAN, Maryse FAVRE, Stéphanie NOZ, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS,
Messieurs Thierry ARSAC, Stéphane BLUM, Jean-Pierre GIACHINO, Romain GIACHINO, Benoît RICHERMOZ et Guillaume VILLIBORD.

Absents-Excusés :

Messieurs François POCCARD-MARION (pouvoir à Maryse FAVRE) et Bernard PRAIZELIN.

Monsieur Romain GIACHINO a été élu secrétaire de séance.

Délibération N°2025/03/020 : Cession de parcelles communales dans le cadre d'un projet immobilier (IDYLIM)

Vu les articles L 2121-29 et L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Plan Local d'Urbanisme en vigueur à la date du 10 mars 2025 ;
Vu la délibération n°2022/05/051, portant cession d'une portion de la parcelle ZC 191 dans le cadre de l'opération « les Cristaux Blancs », au lieudit les « Blettières » ;
Vu la délibération n°45, en date du 06 juin 2023, prévoyant la mise en place d'une servitude de Cour Commune au profit des parcelles ZC 191 à ZC 199 ;
Vu la délibération n°46, en date du 06 juin 2023, prévoyant une promesse de vente dans le cadre d'un projet de construction parcelles ZC 191 ; 200 ; 201 ;
Vu la délibération n°47, en date du 06 juin 2023, prévoyant la Convention d'Aménagement Touristique à intervenir avec IDYLIM dans le cadre d'un projet immobilier sis à Plan Peisey ;
Vu la délibération n°48, en date du 06 juin 2023, prévoyant la cession de terrains privés communaux dans le cadre des projets immobiliers en cours à Plan Peisey (IDYLIM) ;

Considérant qu'une délibération prise en date du 06 juin 2023 prévoyait la mise en place d'une promesse de vente pour les parcelles ZC 191 ; ZC 200 et ZC 201 ;

Considérant que la Commune de Peisey-Nancroix souhaite désormais passer à la vente desdites parcelles ;

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une première cession est intervenue en 2022, prévoyant la cession de la parcelle ZC 411 par dation en paiement, pour son projet immobilier « Les Cristaux Blancs » (PC07319720M1007).

Il précise qu'un second projet de permis de construire prévoyant la rénovation d'une copropriété (une fois fusion des copropriétés mitoyennes faite), nécessite la cession de différentes parcelles, notamment pour permettre l'installation d'une cuve à gaz.

La Commune souhaite aujourd'hui solder l'ensemble des dossiers en cours avec le Promoteur IDYLIM, comprenant la cession des parcelles citées au sein de la présente délibération, la rétrocession d'une partie de l'actuelle parcelle ZC 411, ainsi que la réception du parking public.

Ledit projet prévoyait initialement la signature d'une promesse de vente, afin d'éviter l'instauration d'une servitude de cour commune. Il est désormais nécessaire de délibérer pour prévoir directement cette vente.

Le Maire propose au Conseil Municipal la cession des parcelles suivantes :

- ZC 191 : 372 m², soit 130 200,00 €
- ZC 200 : 18 m², soit 20 000,00 €
- ZC 201 : 18 m², soit 20 000,00 €

Les parties se sont entendues sur le prix de 350€/m² pour le terrain nu, et 20 000,00€ pour chaque garage cédé.
Soit pour un prix total de : 170 200,00€ (CENT-SOIXANTE-DIX-MILLE DEUX-CENT EUROS)

Section	N°	Lieudit	Surface
ZC	191	Plan Peisey	372 m ²
ZC	200	Plan Peisey	18 m ²
ZC	201	Plan Peisey	18 m ²

Après exposé et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire ;
- **APPROUVE** la cession des parcelles citées, pour un prix de 350 euros/m² et 20 000,00 euros par garage, soit un total de 170 200,00€ ;
- **CONFIRME** que cet accord sera régularisé par acte notarié aux frais exclusifs de l'acquéreur.

AINSI FAIT ET DELIBERE AU JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de séance,
Romain GIACHINO



Pour Copie Conforme :

Le Maire,
Guillaume VILLIBORD

